

70-04-2020



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 2.11.2020

Postulat :

Création d'un fonds de solidarité pour les membres du Conseil communal devant faire appel à des baby-sitter lors des diverses séances politiques auxquelles leur fonction les appelle.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,**

De manière générale, les partis politiques ont de la difficulté à recruter des femmes ou des hommes dans la tranche d'âge 30-45 ans. Cette période de vie se caractérise souvent par le développement à la fois d'une vie professionnelle et d'une vie familiale avec des enfants en bas âge. Il est dès lors parfois difficile de s'engager en politique au moment où l'on fait face à plusieurs importants, et cet état de fait est renforcé par une situation financière précaire.

Les statistiques nous montrent également que dans le cas d'une famille monoparentale le risque de précarité est doublé, passant pour la Suisse¹, de 7% à 13%. Dans le canton de Vaud, les familles monoparentales représentent le 8% de l'ensemble des familles.²

Lorsque les partis politiques cherchent à recruter, il nous semble rare d'entendre utiliser, comme motif de refus, des arguments financiers sans doute pour plusieurs raisons : la personne contactée n'a pas de vision claire du temps qu'un tel engagement nécessite ; ce temps lui est demandé en soirée, à une heure ou oui, les enfants sont couchés ou sur le point de l'être, et soit il y a un conjoint disponible, soit il faut engager un.e baby-sitter.³ Et puis, comment parler facilement d'une situation financière précaire ?

Or, une séance de Conseil communal dure souvent 2h30 à 3h. Elle est défrayée, à Prilly, par une indemnité de frs 60.-. Elle est précédée d'une séance préparatoire de 2h environ. Les séances de commission sont de durée variable et sont, elles-aussi défrayées par une indemnité de Frs 60.-, temps de préparation inclus. A ce temps de séance s'ajoute le temps de transmission d'informations au/à la baby-sitter et le temps de trajet.

L'engagement politique découle certes d'un intérêt personnel, mais il reflète aussi la volonté de participer au monde dans lequel on vit. Bien qu'il ne représente en principe pas, pour un conseiller

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/9492132-les-familles-monoparentales-souffrent-meme-dans-la-classe-moyenne.html>

² <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=35>

³ <https://croixrougevaudoise.ch/prestations/baby-sitting/>: la Croix-rouge vaudoise forme des baby-sitter, le tarif est de 15.- de l'heure

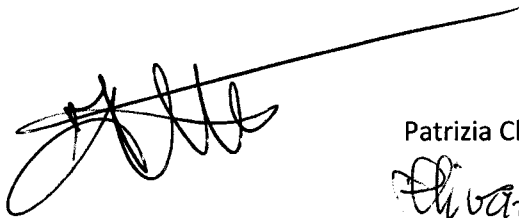
communal, un moyen de gagner de l'argent, faut-il qu'il soit l'occasion de précariser la personne qui souhaite s'engager ?

A partir de là, le parti socialiste propose la création, au niveau du conseil communal, d'un fonds de solidarité accessible à tout.e conseiller.ère communal.e estimant que ses moyens financiers ne lui permettent pas de faire appel à un.e baby-sitter afin d'assumer ce rôle politique.

Les modalités d'usage de ce fonds seraient définies par un règlement. Une estimation du montant annuel nécessaire à ce fonds pourrait être faite par un sondage anonyme auprès des membres du Conseil.

Chaque parti reste libre de soutenir également ses membres par une forme de participation qui lui est propre.

Nous remercions le Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.



Patrizia Clivaz Luchez et consorts

Clivaz Luchez

